

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DE PARENTS DU COLLÈGE SAINT PIERRE DE JETTE

Le Bureau de l'Association de Parents du Collège Saint-Pierre (AP-CSPJ) vous invite à son assemblée générale qui aura lieu le

mercredi 19 octobre 2022 à 20H

dans la **salle Agora** (rez-de-chaussée du bâtiment B - parking possible dans la cour secondaire)

Tous les parents ou tuteurs légaux d'élèves du CSPJ sont les bienvenus !

Vous pouvez venir poser vos questions, apporter vos idées ou juste nous rencontrer.

Vous souhaitez nous rejoindre et/ou être actif dans le Comité ?

Envoyez-nous un courriel à ap@cspj.be !

La réussite de l'association dépend de ses membres. Donc, de VOUS !

Ordre du jour :

- Mot d'accueil de la Présidence
- Approbation du PV de l'AG d'octobre 2021
- Rapport d'activités de l'année scolaire 2021-2022
- Projets pour l'année scolaire 2022-2023
- Présentation et approbation des documents comptes / budget prévisionnel
- Investissements et projets : budget prévisionnel et propositions 2022-2023
- Décharge des membres du Bureau, approbation des comptes et budget prévisionnel (votes)
- Renouvellement du Bureau de l'AP, élections des membres candidats pour un mandat de deux ans (primaire + secondaire) (votes)
- Clôture de la réunion et verre de l'amitié



Si vous souhaitez faire partie du comité permanent ou du bureau de l'AP, merci de faire parvenir vos candidatures adressées à Madame la Présidente par email à ap@cspj.be avant le 16/10/2022 22h, en précisant vos nom, prénom, classe de votre enfant, ainsi que l'objet de votre candidature (comité permanent ou bureau) et vos engagements, motivations, propositions de réalisation.

Le Bureau de l'association de parents est élu pour deux ans. Il est composé d'un président, d'un vice-président primaire, d'un vice-président humanité, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un webmaster et d'un délégué à l'UFAPEC. De ce Bureau est aussi issu un représentant des parents au Pouvoir Organisateur (PO). Ce Bureau a pour charge de gérer l'Association (préparation de réunions, contacts avec les directions, encadrement des projets,...), représenter les parents auprès des organes officiels, organiser les élections des parents qui siègent aux Conseils de Participation, diffuser les informations par différents canaux, ...

Le Comité Permanent vient renforcer l'équipe du Bureau, pour l'aider au quotidien dans ses missions. Tous les parents qui veulent s'investir concrètement dans la réalisation des missions de l'AP, peuvent être membres du Comité Permanent. Une représentation équilibrée des sections primaire et secondaire y sera recherchée.

IMPORTANT! Les membres de Bureau ainsi que ceux du Comité, ont :

- **un devoir de discrétion** : Il ne doivent pas divulguer des informations concernant les parents, à des personnes non membres du Bureau ou du Comité
- **un devoir de réserve** : L'AP est là pour jouer un rôle d'intermédiaire, pas pour émettre une opinion ou jugement par rapport à un parent ou à son comportement.
- **un devoir de solidarité** : Si un membre du Bureau ou du Comité n'est pas d'accord avec une décision prise par le Bureau, il se doit rester solidaire et ne pas se désolidariser dès qu'une décision ne correspond pas à ce qu'il attend. Les votes se font à la majorité, et représentent donc l'avis général des votants.

Les votes devant se dérouler à bulletin secret, il n'y aura pas de Visioconférence de l'AG.

Tous les documents relatifs à cette AG seront disponibles sur le drive de l'AP via le lien:

<https://drive.google.com/drive/folders/11vegFjvLJHH6pYeTE7FRQOmhbINvEJsN?usp=sharing>

Ils peuvent également être demandés en format pdf via le secrétariat de l'AP: ap@cspj.be



**Procuration pour l'assemblée générale de
l'Association de Parents du Collège Saint-Pierre de Jette
du mercredi 19 octobre 2022**

Mme, M., (Nom, Prénom)

Adresse :
.....

Parent d'un élève de (Année, Section)

ne participera pas à la réunion du 20.. mais souhaite remettre procuration à
Mme, M..... (Nom, Prénom – la personne doit être présente et
ne peut être porteuse que de deux procurations maximum)

se porte candidat(e) pour faire partie du Comité de l'association de parents

se porte candidat(e) pour faire partie du Bureau de l'association de parents

NB : Par décret, les candidats sont élus à bulletin secret et doivent être les parents ou tuteurs légaux d'au moins un enfant régulièrement inscrit dans l'école. Les parents qui sont membres du pouvoir organisateur ou membres du personnel de l'établissement ne peuvent pas être élus en tant que représentants des parents au conseil de participation comme au comité de l'association des parents.

Document à déposer

- dans la boîte aux lettres de l'AP se situant dans l'école
 - ou à scanner et envoyer à ap@cspj.be
- jusqu'au 16/10/2022 22 heures**



Schéma salle Agora, entrée par l'arche
Parking dans la cour possible



Le Bureau de l'Association de Parents